



AVIS A LA POPULATION

Interdiction générale des feux en plein air et des feux d'artifice

Compte tenu de la sécheresse, des prévisions météorologiques et des risques élevés d'incendie, en application de la décision de l'Etat de Vaud du 22 juillet 2022,

- La Municipalité de Saint-George a décidé d'interdire les feux de plein air et l'usage d'engins pyrotechniques (fusées, vésuves, pétards et autres engins assimilés) sur l'ensemble du territoire communal (terrains privés compris).
- Cette décision prend effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis. Il n'y aura pas d'exception à cette décision qui s'applique à tous.
- Les barbecues et grillades sur une terrasse en dur ne sont pas concernés par l'interdiction en l'absence de vent et à distance suffisante de la végétation et à condition que les règles de sécurité soient respectées.

Par conséquent, le feu commémoratif du dimanche 31 juillet ainsi que le feu d'artifice prévus par la commune sont annulés.

- Cependant, le programme des festivités (apéritif, repas et partie officielle) est maintenu et nous nous réjouissons de vous voir nombreux à cette fête patriotique dès 18h30.

En vous remerciant pour votre collaboration et compréhension.

La Municipalité.